

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
Liste des bacheliers proposant cette mineure	5
Conditions d'accès	5
Evaluation au cours de la formation	5
Formations ultérieures accessibles	5
Gestion et contacts	5
Organisation pratique	6

MINSPED - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en sciences de la population et du développement vous offre :

- une réelle initiation aux sciences de la population et du développement, conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à la discipline de votre majeure ;
- une initiation théorique à diverses problématiques en sciences de la population et du développement ;
- l'opportunité d'enrichir, par le contact avec la vision critique et éthique des sciences de la population et du développement, le regard et l'approche spécifiques de la discipline de votre majeure.

MINSPED - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir les sciences de la population et du développement, une discipline autre que celle de sa majeure, et en saisir les spécificités, les fondements et la rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'ouverture en sciences de la population et du développement.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en sciences de la population et du développement
2. Démontrer une connaissance et une compréhension des outils de base des sciences de la population et du développement
3. Découvrir et saisir la rigueur exigée et faire preuve de cette intégration.
4. Faire preuve d'une capacité de questionnement à partir du raisonnement spécifique aux sciences de la population et du développement
5. Percevoir les spécificités des sciences de la population et du développement et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique.

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

Le programme de la mineure se compose des six cours SPED spécifiques aux programmes de bachelier de la faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO). Si l'un ou l'autre de ces cours est déjà au programme d'un étudiant ou s'il y a un **conflit majeur d'horaires**, il devra être remplacé par l'un ou l'autre des cours proposés au choix.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

La mineure totalise 30 crédits qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année du programme de bachelier.

Bloc
annuel

				Bloc annuel	
				2	3
○ LSPED1215	Genre et sociétés	Ester Lucia Rizzi	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	X	X
○ LSPED1221	Interactions entre population, environnement et développement	Martin Colla (supplée Bruno Masquelier) Bruno Masquelier	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	X	X

⊗ Cours de remplacement

Si l'étudiant a déjà suivi l'un ou l'autre des cours obligatoires dans le cadre de sa majeure, il peut le(s) remplacer par un ou des cours de la liste ci-dessous.

⊗ LBIO1117	Ecologie I	Renate Wesselingh	FR [q2] [30h+10h] [5 Crédits]	X	X
⊗ LCOPS1212	Collecte et analyse des données qualitatives	Amélie Pierre (supplée Nathalie Burnay)	FR [q2] [25h+20h] [4 Crédits]	X	X
⊗ LDROI1525	Droit et genre	Pascale Vielle	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	X	X
⊗ LDVLD1300	Economie écologique	Kevin Marechal FR	FR [q1] [30h] [5 Crédits]	X	X
⊗ LESPO2103	Environnement et économie globale	Bart Willems	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	X	X
⊗ LEURO1304	Diversité des cultures et des langues en Europe	Filippo Pietrogrande Laurent Rasier (supplée Philippe Hilgsmann)	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	X	X
⊗ LPOLS1211	Politique macroéconomique	André Nyembwe Musungaie	FR [q2] [30h+10h] [5 Crédits]	X	X
⊗ LPOLS1212	Contemporary political regimes	Claire Dupuy	EN [q2] [30h] [5 Crédits]	X	X
⊗ LPOLS1221	Analyse des données quantitatives	Mireille Le Guen	FR [q1] [25h+20h] [4 Crédits]	X	X
⊗ LPOLS1235	Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales <i>Attention : ce cours ne peut être pris seul. S'il le</i>				

⊗ LPOLS1211

MINSPED - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > [Bachelier en histoire \[Réforme 2024\]](#) [*prog-2024-hist1ba*]
- > [Bachelier en sciences humaines et sociales](#) [*prog-2024-huso1ba*]
- > [Bachelier en information et communication](#) [*prog-2024-comu1ba*]
- > [Bachelier en sciences géographiques, orientation générale \[Réforme 2024-25\]](#) [*prog-2024-geog1ba*]
- > [Bachelier en sciences religieuses](#) [*prog-2024-reli1ba*]
- > [Bachelier en sciences biomédicales](#)

Responsable académique du programme: [Ester Lucia Rizzi](#)

Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme

- [Emmanuelle Piccoli](#)

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: E. Rizzi et E. Piccoli

Personne de contact : Marie Gilot

Modalités d'inscription: SESP (ESPO) 1er cycle

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement ré-inscrit.

En troisième année

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription à la deuxième année du programme de bachelier disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

S'il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

Reporter des cours :

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

Anticiper des cours :

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel suivant. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

Assumer le conflit d'horaires :

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

Personnes de contact :